

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025/018

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 11
votants : 13

*Budget Annexe
Lotissement les
Nénuphars*

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le sept mars deux mille vingt-cinq

Présents : M. CERQUEIRA ; D. CHAMBON ; R. DUFOUR ; F. GAILLARD ; P. GIBAUD ; R. GRENOUILLET ; A. RAVET ; F. TOMAS ; N. BARNY ; F. CHALEIX ; L. GABETTE

Excusée ayant donné pouvoir : D. JARDIN ; J. LEFORT

Absentes : C. VIARD ; P. GABORIAU

Secrétaire : F. TOMAS

**OBJET : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES NÉNUPHARS: AFFECTATION DE RÉSULTATS
SUITE À LA VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et voté le Compte Administratif 2024 du budget Lotissement les Nénuphars; Monsieur le Maire réintègre les débats.

Statuant sur l'affectation des résultats, à l'unanimité des votants :

DÉCIDE, de ne rien affecter.

SECTION		SECTION DE	
D'INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
REPORT DÉFICITAIRE N-1	0,00 €	REPORT DÉFICITAIRE N-1	19 054,80 €
REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	61 899,15 €	REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	0,00 €
		PART N-1 AFFECTE EN N	0,00 €
DÉPENSES DE L'EXERCICE	111 706,85 €	DÉPENSES DE L'EXERCICE	112 514,07 €
RECETTES DE L'EXERCICE	110 605,55 €	RECETTES DE L'EXERCICE	131 660,35 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-1 101,30 €	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	19 146,28 €
RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION	60 797,85 €	RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION	91,48 €
RESTES À RÉALISER DÉPENSES	0,00 €	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	0,00 €
RESTES A RÉALISER RECETTES	0,00 €	COMPLÉMENT LIBRE D'AFFECTATION	0,00 €
TOTAL RAR	0,00 €	C'est-à-dire qui peut être affecté à l'investissement ou capitalisé en fonctionnement.(ligne 002)	
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	REPRISE N+1 EN FONCTIONNEMENT (002 BP N+1)	91,48 €
PRÉLÈVEMENT RÉGLEMENTAIRE A EFFECTUER EN N+1 SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (ART.1068)			

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC
Le 13 Mars 2025

LE MAIRE
Dominique CHAMBON

Secrétaire de séance
Françoise TOMAS

Affichée le : 20/03/25

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 18/03/25
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20250313-2025018-DE
Reçu le 18/03/2025